



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Regional Manager/Real Property  
Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Departmental Individual Standing Offer (DISO)

Offre à commandes individuelle du département(OCID)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC  
Ontario Region, Tendering Office  
12th Floor, 4900 Yonge Street  
Toronto, Ontario  
M2N 6A6  
Ontario

<b>Title - Sujet</b> Geotechnical Engineering RFSO	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EQ754-171056/A	<b>Date</b> 2016-12-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20171056	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>File No. - N° de dossier</b> PWL-6-39088 (029)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PWL-029-2240	
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b> Date de la demande de l'offre à commandes originale	
2016-11-23	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-01-05</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Fok, Bo See	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pwl029
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (416) 590-8254 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (416) 512-5862
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Ontario Region	
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

---

### **Modification No. 004**

La présente modification vise à 1) intégrer des changements à la section suivante de la demande d'offre à commandes : Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) – 2.2 Exigences particulières de présentation des propositions; et 2) fournir des réponses demandes de clarification.

1) **Révisions apportées à la partie Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP)**

Référence : EPEP 2 Exigences relatives à la proposition – 2.2 Exigences spécifiques de présentation des propositions

Les proposants doivent suivre les instructions suivantes :

Supprimer: En entier.

Inserer:

#### **2.2 Exigences spécifiques de présentation des propositions**

Le nombre maximum de pages, incluant le texte et les tableaux, pour les Exigences de cotation sous la rubrique EPEP 3.2 est de trente-cinq (35) pages.

Ce qui suit n'est pas inclus dans le nombre maximum mentionné ci-haut;

- lettre d'accompagnement
- table des matières
- onglets ou diviseurs de page, à condition qu'ils ne comportent pas de texte ou d'images
- formulaire de déclaration/d'attestations (annexe A)
- dispositions relatives à l'intégrité — documentation exigée
- formulaire de proposition de prix (annexe B)
- Identification des membres de l'Équipe (annexe C)
- première page du document de la Demande d'offre à commandes
- première page de modification(s) au document de la Demande d'offre à commandes
- permis, attestation ou autorisation

***Conséquence de non-conformité : toute page excédentaire au-delà du nombre maximum de pages mentionné ci-haut et toute autre pièce jointe seront retirées de la proposition et exclues de l'évaluation par le Comité d'évaluation de TPSGC.***

2) **Demandes de clarification**

Q1: Après lecture de la demande d'offre à commandes, des précisions s'imposent au sujet des exigences obligatoires. À la section EPEP 3.1.2, TPSGC demande aux proposants d'inclure leur

- 
- permis, leur attestation et leur autorisation; cependant, à la page 78 sur 103 – EPEP 2.2, rien n'indique que cette section est exclue de la limite de 35 pages.
- R1: Le permis, attestation ou autorisation indiqués à 3.1.2 ne fait pas partie du nombre maximum identifié à 2.2 Exigences spécifiques. Voir point 1) Révisions à la partie Exigences de présentation et évaluation des propositions (EPEP) plus haut.
- Q2: Comme les Fêtes approchent et que nos bureaux seront fermés entre Noël et le jour de l'An, nous vous demandons d'envisager la possibilité de nous accorder une prolongation de délai d'une semaine, afin que notre personnel puisse passer du temps en famille durant cette période.
- R2: Aucune prolongation de délai ne sera accordée.
- Q3: Proposition de prix – Section C Asphalte : Services de laboratoire – Article 2.8 – Compactage Marshall complet et densité. *Est-ce que cet article suppose un pourcentage de compactage découlant d'un échantillon de carottage?*
- R3: Oui, d'un échantillon de carottage.
- Q4: TPSGC envisagera-t-il de reporter la date de clôture d'une semaine, jusqu'au 12 janvier 2017?
- R4: Voir la réponse à la question 2.
- Q5: S'agissant du projet hypothétique 2, nous avons présumé que la nouvelle construction comprend une tour radar. La troisième puce à partir de la fin, sous Exigences générales (page 82 sur 102), indique : « Détermination de la nappe phréatique et des exigences d'imperméabilisation du sous-sol ». La tour radar aura-t-elle un sous-sol?
- R5: Pour le projet hypothétique 2, une tour radar n'aura pas de sous-sol. Un sous-sol sera aménagé pour un bâtiment s'il est exigé et sera inclus dans le projet.
- Q6: À l'annexe F, veuillez confirmer que la région du Centre comprend Cochrane, Sudbury et Timiskaming.
- R6: Confirmé (voir annexe F). Veuillez prendre note que la présentation de la proposition a pour objet de couvrir toute la région de l'Ontario. L'annexe F est fournie pour calculer les débours liés aux frais pour le déplacement vers le lieu du projet et aux frais de subsistance (voir MP 10 Débours).
- Q7: À l'annexe F, veuillez confirmer que la région que la région du Sud-Ouest comprend Algoma, Kenora, Rainy River et Thunder Bay.
- R7: Confirmé (voir annexe F). Veuillez prendre note que la présentation de la proposition a pour objet de couvrir toute la région de l'Ontario. L'annexe F est fournie pour calculer les débours liés aux frais pour le déplacement vers le lieu du projet et aux frais de subsistance (voir MP 10 Débours).
- Q8: Si nous présentons une proposition en tant qu'experts-conseils principaux pouvant fournir tous les services exigés, nous avons aussi été invités à présenter une proposition dans le cadre d'une coentreprise avec une autre entreprise. Ma question est la suivante : dans le cadre d'une demande d'offre à commandes, présenter une proposition à la fois comme expert-conseil principal et sous-expert-conseil constitue-t-il un conflit d'intérêts?

Solicitation No. - N° du contrat

EQ754-171056/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

PWL-6-39088

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl029

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

R8: Voir Instructions générales (IG) 13 – Limite quant au nombre de propositions. Point 1. Le proposant ne peut déposer plus d'une soumission. Cette limite quant au nombre de propositions s'applique aussi aux personnes ou entités dans le cas d'une coentreprise. Un proposant (ou dans le cas d'une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose plus d'une soumission, occasionnera le rejet de toutes ces soumissions, lesquelles ne seront plus considérées. Voir sous-section 4 pour connaître les limites imposées au proposant et au sous-expert-conseil.

Toutes les autres conditions demeurent inchangées.